

# DOSSIER TECHNIQUE

## "Label Handiclap"



## Introduction

*Après 30 ans de challenge, de couleurs, de surprises, de richesses dévoilées lors de films, de spectacles ou d'expositions, le Festival Handiclap continue de rêver, de faire rêver...*

*Face au désir de nombreux partenaires de s'impliquer dans cette aventure, le Festival Handiclap a pris un nouveau tournant en 2012 et propose depuis de labelliser des événements culturels tout au long de l'année.*

**Le "Label Handiclap" permet à ses partenaires de favoriser leur indépendance dans l'organisation de leurs événements tout en s'inscrivant dans une démarche collective.**

## I – Pourquoi créer un label ?

- ✚ Promouvoir les valeurs du festival Handiclap
- ✚ Enrichir l'image du festival
- ✚ Développer sa notoriété dans et au delà du département
- ✚ S'ouvrir à de nouveaux publics
- ✚ Favoriser l'indépendance des partenaires dans l'organisation de leurs événements
- ✚ Multiplier les événements en faveur de la sensibilisation à la problématique du handicap et de l'accès à la culture pour tous

## II – Pourquoi solliciter la labellisation d'un événement?

- ✚ Apporter de la visibilité et de la valeur ajoutée à un événement estampillé
- ✚ Renforcer sa personnalité, lui apporter du "sens"
- ✚ Développer la fierté d'appartenance tout en gardant une totale autonomie dans l'organisation
- ✚ Bénéficier du soutien de l'APAJH 44 en matière de communication via le site internet, le programme papier et les affiches du festival Handiclap (selon les contraintes de calendrier), la newsletter "Label Handiclap"
- ✚ Bénéficier de conseils de la part de l'APAJH 44 (proposition des spectacles adaptés, accessibilité...)
- ✚ Partager le réseau des partenaires de l'APAJH 44

### III – Qui peut demander le "Label Handiclap" ?

Tous les signataires de la charte Handiclap :

- ✚ Collectivités territoriales, communautés de communes, municipalités...
- ✚ Structures culturelles : professionnels de la culture, organisateurs de spectacles, propriétaires de salles ou lieux de spectacles...
- ✚ Structures médico-sociales : établissements, services du secteur médico-social...
- ✚ Associations...
- ✚ Entreprises...
- ✚ Particuliers...

### IV – Quels sont les critères de labellisation ?

L'évènement culturel (arts plastiques, théâtre, cinéma, arts de la rue, musique, restitution d'ateliers...) doit **répondre à un ou plusieurs des critères suivants** pour obtenir le "Label Handiclap" :

- ✚ Avoir pour sujet le handicap
- ✚ Valoriser la pratique artistique des personnes en situation de handicap
- ✚ Favoriser, pour chacun, l'accès à la culture, dans le respect des valeurs de l'association APAJH 44 : primauté de la personne, laïcité, citoyenneté
- ✚ Prendre en compte la dimension de l'accessibilité dans son sens le plus large : lieu accessible aux personnes à mobilité réduite et/ou lieu ayant la capacité à s'adapter aux demandes particulières

(ex : audio description pour les déficients visuels, traduction en langue des signes et / ou en braille, aménagements sonores pour les personnes souffrant de handicaps acoustiques, aménagements visuels, accompagnement, transports adaptés ...)

## V – Qui accorde le "Label Handiclap" ?

Les projets déposés pour recevoir le "Label Handiclap" seront examinés par une **Commission "Label Handiclap"** composée de membres de l'APAJH 44 et de partenaires issus du milieu culturel, médico-social, associatif ou institutionnels.

## VI – Quelle est la procédure ?

- ✚ **Le porteur de projet adresse un dossier complet à la Commission "Label Handiclap"**, par courrier à l'adresse suivante :  
APAJH 44 - Commission Label Handiclap  
12 Rue de Clermont – 44000 NANTES  
  
ou par e-mail : [v.fourgassie@apajh44.org](mailto:v.fourgassie@apajh44.org)
- ✚ **La commission "Label Handiclap"**, composée de membres de l'APAJH 44 et de ses partenaires, examine et sélectionne les projets. La commission s'engage à apporter une réponse à chaque porteur de projet dans un délai d'un mois suivant la date de réunion de la commission.
- ✚ Lorsque le projet est accepté, le porteur de projet reçoit les modalités du "Label Handiclap" : éléments et charte graphique, modalités de communication...



Prise en compte de l'accessibilité : .....

Indicateur d'accessibilité : .....

Communication prévue (supports médias, relation presse) :

.....

**Nom et signature du porteur de projet :**





## Fiche bilan "Label Handiclap"

Titre du projet : .....

Nom de l'artiste ou de la compagnie : .....

Date(s) et lieu(x) de représentation : .....

.....

Bilan du projet :

Objectifs (atteints ou non, si non pourquoi ?) : .....

.....

.....

Fréquentation : .....

.....

Respect de la problématique du handicap : .....

.....

.....

Respect de l'accessibilité : .....

.....

.....

Retour d'expérience : .....

.....

.....

Retour médias : .....

.....

.....

**Nom et signature du porteur de projet** : le .....





## Fiche communication "Label Handiclap"

Titre du projet : .....

Nom du porteur de projet : .....

Coordonnées : .....

Nom de l'artiste ou de la compagnie : .....

Contact artistique : .....

Texte développé de présentation pour le site internet du Festival Handiclap :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Nom et signature du porteur de projet :**